

**- 424 Placement familial et accueil
par les tiers dignes de confiance**

Propositions financières Budget Primitif 2015

Rapport n° CD/2015/64

Service Chef de file :

Service des assistants familiaux

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Département est l'employeur de 429 assistants familiaux chargés d'accueillir des enfants confiés au Président au nombre de 810.

A ce titre, le Département prend en charge le versement des salaires, les frais de déplacement, et différentes allocations destinées à compenser les charges d'entretien au bénéfice de l'enfant accueilli.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PAP	Direction de l'Enfance et de la Famille	24 421 222,00
	TOTAL	24 421 222,00

4241 – Assistantes familiales

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
4241	Assistantes familiales	23 641 222,00

Le budget présenté est construit au plus près des besoins, en cohérence avec l'évolution de l'offre d'accueil en protection de l'enfance qui conduit à la création de places pour des accueils alternatifs à un placement en internat (places en appartements, places en placement à domicile).

Ainsi, dans le cadre de l'optimisation du dispositif de prise en charge, l'enveloppe financière 2015 est en baisse, mais permet toutefois le maintien du nombre d'assistants familiaux recrutés par le Département à son chiffre actuel.

4241 – Tiers dignes de confiance

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
4242	Tiers dignes de confiance	780 000,00

Les tiers dignes de confiance à qui l'autorité judiciaire confie directement, un mineur peuvent prétendre à une indemnité. Cette disposition permet d'éviter le placement de l'enfant dans une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance beaucoup plus coûteuse.

4251 – Prestations et allocations (à titre d'information) :

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
4251	Prestations diverses et allocations enfants (ASE)	118 480 €

Les prestations et allocations versées au bénéfice des enfants et jeunes majeurs confiés évoluent dans la même proportion que le nombre d'enfants confiés.

La proposition budgétaire intègre un gel des montants des allocations liées à l'accueil des enfants pour l'année 2015, compte tenu de la faible inflation, sachant qu'ils restent supérieurs à la norme légale.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :		
Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
4241	Assistants familiales	23 641 222,00
4242	Tiers dignes de confiance	780 000,00
	TOTAL	24 421 222,00

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2015 dans l'axe d'intervention 424 Placement familial et 425 Prestations et Allocations Enfants (SDAF).

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY